

Franchir
S. V. P.

Mme Stéphanie Henry
FUNDP - Faculté de Droit
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET HEURES

Le jeudi 20 octobre 2011 de 13h45 à 17h30

LIEU

Faculté de droit des FUNDP, auditoire D2,
rempart de la Vierge, 5 - 5000 Namur

RENSEIGNEMENTS

Mme Stéphanie HENRY
FUNDP - Faculté de Droit
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur
Tél. : +32 (0)81 72 47 93
Fax : +32 (0)81 72 52 00
Mail : stephanie.henry@fundp.ac.be

DROITS D'INSCRIPTION

- Avocat et magistrat (avec ouvrage édité par Anthemis et remis le jour du colloque) : 100 €
- Stagiaire, étudiant, juge social (sans ouvrage) : 20 €

à verser avant le colloque sur le compte 250-0074027-04
(IBAN BE10 2500 0740 2704) des FUNDP,
rue de Bruxelles, 61 - 5000 Namur, avec la mention
« Pour le CPO 9434 - 20/10 + nom(s) du/des participant(s) »

Une demande de prise en charge de la participation des
magistrats a été introduite auprès du SPF Justice.
Agrégation OBF : 3 points



APRÈS-MIDI D'ÉTUDE

AJN

organisée par l'Association
des Juristes Namurois

La responsabilité pénale des personnes morales

Questions choisies



PROJUCIT

FUNDP, Faculté de droit, Namur

le jeudi 20 octobre 2011

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES QUESTIONS CHOISIES

La loi du 4 mai 1999 instaurant la responsabilité pénale des personnes morales en Belgique a ouvert un large et nouveau champ de réflexion pour les professionnels du droit.

Lors de cette après-midi d'étude, sept intervenants, réunis par Nathalie Colette-Basecqz et Marc Nihoul, se penchent sur ce vaste thème. À l'aide de cas concrets, ces juges et avocats étudient le sujet sous l'angle de la pratique, en partant de sept questions précises issues de l'actualité.

13 h 45 : Accueil des participants

14 h : Allocution de bienvenue et introduction
par Marc Nihoul, professeur à l'Université de Namur, directeur du centre Projucit, avocat au barreau de Bruxelles

14 h 10 : *Le champ d'application personnel de la loi*
par Marc Nihoul, professeur à l'Université de Namur, directeur du centre Projucit, avocat au barreau de Bruxelles

14 h 25 : *L'élément moral nécessaire à la condamnation pénale de la personne morale*
par Nathalie Colette-Basecqz, chargée de cours à l'Université de Namur, membre du centre Projucit, avocat au barreau de Nivelles

14 h 55 : *Expériences pratiques des auditorats*
par Nathalie Hautenne, substitut à l'auditorat du travail de Namur et Dinant

15 h 10 : Questions-réponses

15 h 25 : Pause café

15 h 55 : *La responsabilité pénale des personnes morales en cas d'infractions à la législation sur le bien-être au travail.*
Illustrations : quelques cas pratiques

par François Lagasse, juge aux Tribunaux du travail de Namur et Dinant

16 h 15 : *La responsabilité pénale des personnes morales en cas d'infractions environnementales et économiques.*
Illustrations : quelques cas pratiques

par Patrick Carolus, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer

16 h 35 : *Le mandataire ad hoc. Les attentes du législateur confrontées aux enjeux de la pratique*

par Marc Preumont, chargé de cours à l'U.L.B., avocat au barreau de Namur

16 h 55 : *Vers une réforme de la responsabilité pénale des personnes morales ?*
par Eric de Formanoir de la Cazerie, substitut général près la Cour du travail de Bruxelles

17 h 15 : Questions-réponses

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 15 octobre 2011
par mail : stephanie.henry@fundp.ac.be
par fax : 081 72 52 00
ou par courrier, à l'intention de Mme Stéphanie Henry

NOM : _____

PRÉNOM : _____

FONCTION : _____

JURIDICTION (pour les magistrats uniquement) : _____

RUE : _____

N° : _____ BTE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITÉ : _____

TÉL. : _____

FAX : _____

E-MAIL : _____

Je m'inscris au colloque du 20 octobre 2011 sur *La responsabilité pénale des personnes morales*.

Je paie :

..... X 100 euros

..... X 20 euros (en tant qu'étudiant, avocat stagiaire ou juge social - inscription sans ouvrage)

Total :

à verser avant le 15 octobre 2011 sur le compte
IBAN BE10 2500 0740 2704 des FUNDP avec la mention
« Pour le CPO 9434 - 20/10 + nom(s) du/des participant(s) »

☐ Mon inscription est prise en charge par l'Institut de formation judiciaire.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

L'enregistrement de ces données est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, 139, rue Haute - 1000 Bruxelles

